

Environnement – 660

- **Eau**

Environnement : eau potable (1974)

Que dans les municipalités où les citoyens demandent une analyse biochimique de l'eau fournir aux contribuables, elle soit faite dans les plus brefs délais et que des correctifs soient apportés immédiatement.

Fluoration de l'eau (1974)

Qu'il prenne en considération les recherches sur les effets néfastes de la fluoration de l'eau et prône en faveur d'une prophylaxie individuelle au fluor.

Cours d'eau : protection (1976)

Que le ministère de l'Environnement accorde aux corporations municipales le pouvoir de protéger les cours d'eau et de pénaliser les contrevenants, dans les limites de son territoire.

Pollution de l'eau : mesures coercitives (1977)

De prévoir des mesures coercitives si nécessaires afin d'obliger les industries et les citoyens à ne pas polluer les cours d'eau particulièrement ceux qui constituent nos principales ressources en approvisionnement d'eau potable.

Pollution de l'eau : respect des lois déjà existantes (1977)

De faire respecter les lois déjà existantes pour protéger nos cours d'eau (chapitre 49 des lois de 1972 sur la qualité de l'environnement).

Information et aide aux industries et aux agriculteurs : pollution des cours d'eau (1980)

Que des mesures d'information et d'aide soient intensifiées aux industries et aux agriculteurs concernés par ces lois (pollution des cours d'eau).

Sanctions aux contrevenants qui polluent l'eau (1980)

Que des sanctions plus sévères soient prises à l'égard des contrevenants qui polluent l'eau.

Pollution des cours d'eau (1980)

Que le ministère de l'environnement exerce un contrôle plus efficace de ces lois (pollution des cours d'eau).

Environnement – 660

Appui des recommandations de l'UPA concernant la pollution des cours d'eau (1980)

L'assemblée générale propose que l'UPA soit informée de l'appui de l'Afeas dans leurs démarches entreprises concernant la pollution des cours d'eau.

Eau : protection (2004)

Nous demandons au gouvernement du Québec d'adopter, au cours du présent mandat, une loi-cadre sur la gestion de l'eau en conformité avec le rapport du BAPE sur la gestion de l'eau (2000) et sur la proposition de la Politique nationale de l'eau prononcée par le gouvernement du Québec en novembre 2002. Cette loi devrait confirmer les principes suivants :

- La propriété de l'eau est collective;
- La gestion de l'eau doit rester une responsabilité publique;
- Le financement nécessaire à la gestion de l'eau doit être collectif et solidaire.

Eau : contamination (2004)

Nous demandons au ministre de l'Environnement du Québec d'obliger chaque MRC (municipalité régionale de comté) à se doter d'un dépotoir afin qu'elle cesse d'envoyer leurs déchets ailleurs, qu'elle refuse de recevoir des déchets d'ailleurs et qu'elle veille à s'assurer que le dépotoir ne contamine pas la nappe phréatique.

Eau : campagne de sensibilisation (2004)

Nous demandons au ministre de l'Environnement du Québec d'entreprendre, dès cette année, une importante campagne de sensibilisation dans les écoles et les médias pour protéger et économiser l'eau comme ressource essentielle et épuisable.

Emballages non compostables (2019)

Nous demandons d'investir davantage dans la recherche pour remplacer les emballages non compostables.

Diminution du suremballage (2019)

Nous demandons de légiférer pour diminuer le suremballage quand aucun « point critique » n'est identifié, par réduction à la source, en réduisant le poids ou l'épaisseur ou le volume, voire même en supprimant l'emballage dans certains cas.

Environnement – 660

- **Bruit**

Environnement : pollution par le bruit (véhicules sur la voie publique) (1975)

Nous demandons aux municipalités de promulguer et faire respecter les règlements quant au niveau du bruit tolérable produit par les véhicules circulant sur la voie publique.

Environnement : pollution par le bruit (normes de fabrication) (1975)

Nous demandons au ministère de l'Environnement (fédéral) d'imposer des normes de fabrication des équipements lourds, des véhicules et des appareils ménagers afin de les rendre plus silencieux.

Environnement : pollution par le bruit (insonorisation des bâtiments) (1975)

Que le gouvernement fasse une réglementation plus rigide en ce qui concerne l'insonorisation dans la construction domiciliaire, en se basant sur les études du Conseil national de recherche.

Environnement : pollution par le bruit (normes de construction) (1975)

Que les municipalités adoptent les normes de construction proposées par le Conseil national de recherche.

Pollution par le bruit : établissement de normes (1978)

Que le ministère de l'Industrie et du Commerce établisse des normes d'intensité et de son et que ces normes soient contrôlées par le dit ministère auprès des personnes compétentes dans ces milieux concernés.

- **Déchets et recyclage**

Environnement : propreté des routes (1974)

De placer des poubelles sur toutes les routes à des distances assez rapprochées et de grandes affiches indiquant les règlements qui défendent de souiller les routes et que le montant de l'amende soit indiqué en gros caractère et que les dits règlements soient appliqués.

Environnement : propreté des routes (1974)

De faire des pressions auprès des fabricants d'automobiles pour qu'ils ajoutent une poubelle comme accessoire obligatoire, lors de la fabrication de la voiture.

Environnement – 660

Environnement : cimetières d’autos (1974)

Qu’aucun permis de cimetière d’auto ne soit accordé à une distance d’au moins un mille de la route.

Environnement : application des lois (1974)

De prendre des mesures sévères afin de faire appliquer les lois déjà existantes et formuler d’autres règlements pour faire cesser les abus (cimetières d’autos, déchets, affiches de mauvais goût, bris et destruction d’arbres, etc.) afin que notre province soit agréable pour les résidents et les touristes.

Environnement : contenants non retournables (1974)

De contrôler davantage ce domaine des contenants non retournables et d’imposer les restrictions nécessaires.

Environnement : récupération – recyclage (1975)

D’accorder un plus grand budget de recherche pour la réutilisation de certains produits d’utilité courante.

Environnement : mise en marche du compost (1975)

Qu’il développe la mise en marché du compost pour en assurer efficacement l’utilisation.

Environnement : système de compostage (1975)

Qu’une nouvelle réglementation, assortie de moyens matériels et d’expertise nécessaire, vienne régir la disposition des ordures ménagères, favorisant le système de compostage, c’est-à-dire la transformation des déchets en engrais sur l’ensemble du territoire québécois.

Environnement : flottage du bois (récupération) (1975)

D’obliger les compagnies forestières à récupérer leur bois resté dans les cours d’eau sans quoi elles en perdraient la propriété.

Environnement : flottage du bois (récupération) (1975)

De permettre ensuite à la population et à des entreprises de récupérer ce bois et d’en disposer à leur bénéfice.

Récupération des déchets (1988)

Nous demandons que toutes les instances gouvernementales concernées s’impliquent dans des programmes de récupération des déchets et favorisent la construction d’usines de transformation.

Environnement – 660

Environnement : système de récupération déchets non biodégradables (1989)

Nous demandons aux ministres fédéral et provincial de l'Environnement d'implanter et de financer un système de récupération des déchets non biodégradables et que celui-ci soit géré par les MRC.

Environnement : récupération papier : entente avec papeteries (1989)

Nous demandons au ministre de l'Environnement de négocier une entente avec les papeteries afin qu'elles achètent le papier récupéré à prix rentable.

Environnement : dépôt de cueillette de papier (1989)

Nous demandons au ministre de l'Environnement du Québec d'inciter fortement les municipalités à organiser un dépôt pour recueillir le papier recyclé.

Papier recyclé (1990)

Nous demandons aux instances fédérales, provinciales, municipales et à tous les niveaux de réseaux scolaires d'utiliser du papier recyclé pour une meilleure gestion des déchets et pour que les usages soient rentables et viables et par le fait même protéger notre environnement.

Marché pour matières recyclables (1990)

Nous demandons que les gouvernements provincial et fédéral favorisent l'établissement d'entreprises industrielles utilisant des matières recyclées.

Papier recyclé (1990)

Nous demandons aux gouvernements fédéral et provincial d'encourager l'implantation d'usines de recyclage du papier comme le réclame la population.

Papier recyclé (1990)

Nous demandons au gouvernement du Québec de faire alliance avec les marchands de papier et nos gouvernements régionaux et locaux afin d'établir une politique des prix qui favorise la demande des produits renfermant des fibres recyclées.

Recyclage papier : Afeas (1990)

Nous demandons à l'Association d'utiliser, dans la mesure du possible, du papier recyclé et de sensibiliser les Afeas régionales et locales à poser le même geste par le biais de la revue Femmes d'ici.

Environnement – 660

Pâtes désancrées (1990)

Nous demandons aux gouvernements fédéral et provincial d'établir des normes d'utilisation de pâte désancrée et d'exiger que les entreprises papetières utilisent au moins deux tiers de ces pâtes en donnant priorité à celles de provenance canadienne dans la fabrication de leur papier journal.

Municipalité et cueillette sélective (1990)

Nous demandons que chaque municipalité prenne la responsabilité de ses ressources (déchets recyclables) en procédant à la cueillette sélective.

MRC et centres de récupération (1990)

Nous demandons aux municipalités régionales de comté de se regrouper pour soutenir des usines de récupération et de transformation de ressources (déchets recyclables).

Encouragement gouvernemental aux MRC (1990)

Nous demandons aux ministres des Affaires municipales et de l'Environnement du Québec d'inciter les municipalités régionales de comté (MRC) à soutenir ou instaurer des usines de recyclage ou de récupération et de prioriser les demandes de subventions adressées par les MRC.

Recyclage versus incinérateurs (1990)

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provincial que des programmes favorisant le recyclage des ressources (déchets recyclables) soient instaurés plutôt que la promotion des incinérateurs.

Installation incinérateurs (1990)

Nous demandons à nos gouvernements d'installer un incinérateur dans la province de Québec, qui ne servirait pas seulement à réduire les déchets en cendre, mais extrairait les matériaux utiles et produirait de la chaleur et de l'électricité.

Couches lavables (1990)

Nous demandons aux ministres de l'Environnement fédéral et provincial de mettre en branle une campagne publicitaire visant à favoriser des couches lavables pour bébé et adultes incontinents.

Couche jetables (1990)

Nous demandons aux gouvernements concernés d'exiger des fabricants de couches jetables qu'ils utilisent des produits biodégradables dans la confection des couches.

Bouteilles de vins consignées (1990)

Nous demandons à la Société des alcools du Québec d'établir la consignation pour les bouteilles de vin et spiritueux.

Environnement – 660

Pneus neufs consignés (1990)

Nous recommandons au gouvernement provincial d'instaurer une loi pour qu'une consigne soit appliquée sur chaque pneu neuf pour financer l'entreposage sécuritaire des pneus usés, la recherche pour les recycler et l'implantation des techniques de recyclage existantes.

Recyclage des emballages (1997)

Nous demandons au gouvernement du Québec d'inciter les fabricants de produits de consommation à utiliser des emballages recyclables et à identifier ces emballages par un logo bien visible.

Gestion des matières résiduelles (2001)

Nous demandons qu'à tous les niveaux de notre association nous utilisions des ustensiles et couverts de service durables et/ou faits de matériaux recyclables aussi souvent que possible.

Sacs de plastique : élimination (2008)

Nous demandons à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'interdire l'utilisation des sacs de plastique non biodégradables.

Emballage non compostables 2019)

Nous demandons d'investir davantage dans la recherche pour remplacer les emballages non compostables.

Diminution du suremballage (2019)

Nous demandons de légiférer pour éliminer le suremballage, quand aucun « point critique » n'est identifié, par réduction à la source, en réduisant le poids ou l'épaisseur ou le volume, voire en supprimant l'emballage dans certains cas.

- ***Produits dangereux***

Environnement : élimination des phosphates (1974)

De faire pressions auprès des compagnies de savon afin qu'elles enlèvent le phosphate de leurs produits.

Environnement : les aérosols (1975)

D'interdire l'utilisation des produits dommageables tels le fréon, dans la fabrication des aérosols.

Environnement – 660

Environnement : les aérosols (1975)

De suspendre la mise en marché de ces contenants.

Énergie nucléaire : moratoire de 25 ans (1978)

Un moratoire de 25 ans avant qu'on élargisse l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada, ceci pour permettre à la recherche de trouver des solutions, de chercher d'autres formes d'énergie et pour voir les effets secondaires sur la population engendrée par le processus de production de l'énergie nucléaire dans les régions où l'on produit cette énergie actuellement.

Environnement : couche d'ozone (1989)

Nous demandons à l'Afeas d'appuyer le gouvernement canadien dans son projet de protéger la couche d'ozone en éliminant les CFC et autres gaz nocifs d'ici les dix prochaines années.

Environnement : implication des membres Afeas (1989)

Nous demandons à chaque membre Afeas d'éliminer de son environnement tous les produits contenant des gaz nocifs détruisant la couche d'ozone : produits en aérosol, produits en mousse utilisés pour l'emballage des aliments contenant des chlorofluorocarbones (CFC), les produits à base de polyuréthane, de polystyrène, de phénolique...

Les pluies acides (1988)

Que les ministres de l'Environnement du Canada et du Québec posent de toute urgence des gestes concrets et énergiques pour lutter contre les pluies acides en plus de poursuivre et intensifier les négociations avec les Etats-Unis dans ce domaine.

Environnement : étiquetage des contenants aérosols (1989)

Nous demandons au ministre fédéral de l'environnement d'obliger les fabricants à indiquer sur les contenants aérosols la nature du ou des gaz propulseurs et d'apposer un sigle facilement identifiable.

Environnement : produits contenant gaz nocifs (1989)

Nous demandons aux ministres fédéral et provincial de l'Environnement de mettre sur pied une législation rigoureuse sur la fabrication, la vente, l'importation et la récupération de tous les produits contenant des gaz nocifs : halon, fréon, CFC, etc.

Environnement : campagne d'information (1989)

Nous demandons au ministre fédéral de l'Environnement de s'engager à fond dans une grande campagne d'information sur tous les produits à base de CFC utilisés dans nos demeures et de susciter des actions concrètes pour hâter l'élimination de ces polluants.

Environnement – 660

Couvercles sécuritaires pour produits toxiques (1990)

Nous demandons aux instances concernées que tout contenant de médicaments et de produits d'usage domestique ayant des effets toxiques soit muni d'un couvercle sécuritaire dûment approuvé.

Contrôle des produits écologiques (1990)

Nous demandons au gouvernement fédéral :

- ✚ Que des contrôles soient faits sur tous les produits dits écologiques et que ces contrôles soient vérifiables par l'apposition de l'éco symbole du « choix environnemental »;
- ✚ Que les consommateurs reçoivent l'information pour être en mesure de faire un choix éclairé, par exemple à l'aide d'un feuillet explicatif du logo et du slogan;
- ✚ Que les produits écologiques soient à un prix compétitif à celui des produits traditionnels.

Pollution plastique (1990)

Nous demandons aux ministres fédéral et provincial de l'Environnement d'établir des programmes d'éducation sur les dangers causés par l'utilisation des plastiques non recyclables.

Déchets dangereux : législation (2003)

Nous demandons aux gouvernements du Canada et du Québec de légiférer afin que nos normes environnementales soient supérieures à celles des Etats-Unis.

Déchets dangereux : importation (2003)

Nous demandons aux gouvernements du Canada et du Québec d'interdire toute importation d'une région administrative à l'autre, d'une province à l'autre ou d'un pays à l'autre, de déchets dangereux, de sols contaminés et de pneus hors d'usage pour fin de brûlage.

Déchets dangereux : technologies mobiles (2003)

Nous demandons aux gouvernements du Canada et du Québec de mettre en place et de favoriser l'utilisation de technologies mobiles, autre que l'incinération, pour le traitement de nos déchets dangereux, de sols contaminés et de pneus hors d'usage pour fin de brûlage.

Développement de sources d'énergie non polluantes (2005)

Nous demandons au gouvernement du Québec de privilégier le développement de sources d'énergie renouvelables et non polluantes comme la géothermie, la biomasse, l'éolienne et l'énergie solaire.

Environnement – 660

Énergie nucléaire québécoise Gentilly-2 (2005)

Nous demandons au gouvernement du Québec de ne pas autoriser la prolongation de la vie de la centrale Gentilly-2.

Gaz à effet de serre : industrie (2007)

Nous demandons à la ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs du Québec et au ministre de l'Environnement du Canada d'obliger nos industries à être non polluants dans leurs pratiques.

Gaz à effet de serre : Énergie renouvelable (2007)

Nous demandons à la ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs du Québec et au ministre de l'Environnement du Canada de miser davantage sur les énergies renouvelables telles que l'énergie éolienne, solaire ou géothermique.

Gaz à effet de serre (2007)

Nous demandons à la ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs du Québec et au ministre de l'Environnement du Canada de faire la promotion de moyens efficaces, afin de réduire la consommation d'énergie et de tout ce qui produit des gaz à effet de serre.

Boues d'épuration : non-utilisable (2007)

Nous demandons à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de s'assurer de la non-utilisation des boues municipales pour fin de fertilisation agroalimentaire et fourragère.

Boues d'épuration : papetières

Nous demandons à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que les boues de papetières n'excèdent pas le 2 % des espaces et des quantités déjà alloués.

Entretien ménager: Substances toxiques (2009)

L'Afeas demande à la ministre de la Santé, d'exiger des fabricants de produits d'entretien ménager le retrait des substances toxiques pour la santé et l'environnement et de les remplacer par des composants approuvés par les normes de qualité du Canada.

Entretien ménager: Étiquetage (2009)

L'Afeas demande à la ministre de la Santé d'exiger des fabricants de produits d'entretien ménager d'afficher la liste complète et lisible des ingrédients contenus dans chacun de leurs produits.

Environnement – 660

Réglementation sur les pesticides (2021)

Nous demandons une meilleure réglementation portant sur un encadrement plus strict de l'utilisation des pesticides auprès de nos gouvernements fédéral, provincial et municipaux, et l'Afeas mènera des actions pour exiger de tels changements. De plus, des actions de sensibilisation seront entreprises auprès de nos membres et du public.

Environnement – 660

- **Divers**

Environnement : sensibilisation (1974)

Qu'on intensifie la présentation des thèmes de civisme tels que respect du bien d'autrui, amour et respect de la nature, souci de la propreté sur les routes, dans les parcs et souci de survivance dans les émissions de radio et de télévision.

Lieux historiques : Protection (1975)

D'instaurer au plus tôt des comités responsables de situer les bâtiments et lieux historiques et de voir à ce qu'ils soient conservés en bon état.

Zonage agricole : loi (1975)

Qu'une loi sur le zonage des terres agricoles soit déposée au plus tôt.

Zonage agricole : mesures (1975)

Que la politique de zonage soit accompagnée de mesures ayant pour but la rentabilité agricole, afin de fournir un approvisionnement régulier aux consommateurs.

Zonage agricole : garde des services communautaires (1975)

Qu'il y ait un centre des zones agricoles, des zones résidentielles pour garder les services communautaires tels les écoles, églises, centres loisirs, commerces.

Agriculture : zonage terres agricole (1979)

Que soit hâtée l'adoption de la Loi promise sur la protection des sols arables et le zonage des terres agricoles.

Réchauffement climatique (2019)

Nous demandons que le Québec ait un.e commissaire spécifique assigné.e aux impacts du climat, compétent.e, impartial.e et non partisan.e pour informer les politicien.ne.s, les journalistes, les scientifiques, les entreprises et le public.